

Août 1793. Sur le revers, se lit cette inscription : DESSIN DE L'OUVRAGE EN SCULPTURE QUE NOTRE CONCITOYEN CHINARD EXÈCUTE SUR LA FAÇADE DE LA MAISON COMMUNE. L'AN II. Cette médaille a été reproduite en fac-similé dans *Lyon-Revue*, livraison de septembre 1884.

La petite vignette et la médaille offrent de légères différences dans l'attitude de la statue de l'Égalité. Sur la vignette, le bras droit de cette déesse est replié, s'appuyant sur le faisceau ; sur la médaille, ce bras est étendu le long du corps, soutenant un triangle. La vignette, portant la date de juin 1793, a été faite sans doute d'après un dessin ou une maquette qui ont pu être modifiés ; la médaille, gravée en août 1793, au moment où le monument était terminé (3), serait plus vraisemblablement exacte.

Cette vignette est très mal exécutée ; l'Égalité est des plus disgracieuses. La médaille est bien supérieure comme composition et finesse de dessin. Ce n'est donc qu'à titre de curiosité et à cause de sa rareté, que nous donnons un fac-similé de la vignette du fonds Coste.

La disparition du monument de Chinard n'est pas à regretter ; il était, dit-on, de peu de valeur artistique (4).

D'après les documents que nous connaissons, la *Liberté* et l'Égalité sont représentées debout et se faisant face ; dans le fond, les tables de la loi. L'Égalité soutient un triangle ; la *Liberté* s'appuie de la main gauche à une pique surmontée du bonnet phrygien, et dont le pied est fiché dans un

---

(3) Le *Bulletin du département de Rhône et Loire*, du 3 septembre 1793, contient une description très élogieuse du bas-relief de Chinard, qui venait d'être livré aux regards du public.

(4) Voyez les *Archives du Rhône*, août 1829, un article signé Z.